

Annexe E

À moins d'indication contraire dans la présente annexe, les termes qui commencent par une majuscule ont le sens qui leur est donné dans l'Entente de règlement et dans l'annexe B.

ANNEXE E

Calcul du Kilométrage de septembre 2015

La Valeur du véhicule sera établie en fonction de la Catégorie de vente en gros CBB applicable à un véhicule compte tenu de son kilométrage affiché (le « **Kilométrage actuel** ») au plus tôt vingt (20) jours avant sa remise à un Concessionnaire autorisé VW (la « **Date de remise par procuration** »), pourvu que son kilométrage n'excède pas la Variante permise par rapport au Kilométrage actuel, qui est prévue à l'annexe B, au moment de la remise réelle du véhicule.

Dans le cas des véhicules dont le Kilométrage actuel les place parmi la Catégorie de vente en gros CBB ayant les kilométrages les plus élevés, la Valeur du véhicule sera de plus établie en fonction du calcul de leur kilométrage au 18 septembre 2015.

Tout d'abord, un nombre moyen de kilomètres (km) conduits quotidiennement au cours de la période allant de la Date originale de mise en service du véhicule à la Date de remise par procuration (le « **Taux de KM quotidiens moyen** ») sera établi au moyen de la formule qui suit :

Kilométrage actuel

(jours écoulés entre la Date originale de mise en service et la Date de remise par procuration)

Par exemple, un Propriétaire admissible opte pour un Rachat et prend rendez-vous pour la remise de son véhicule le 9 juin 2017. En prévision du Rachat, le Kilométrage actuel du véhicule est communiqué 20 jours avant le rendez-vous prévu, soit le 20 mai 2017, et totalise 160 900 km. Selon son Kilométrage actuel, le véhicule se place parmi la Catégorie de vente en gros CBB ayant les kilométrages les plus élevés. Le véhicule a été vendu pour la première fois au Canada à titre de véhicule neuf le 1^{er} février 2010. Le nombre de jours écoulés entre le 1^{er} février 2010 et la Date de remise par procuration, le 20 mai 2017, est de 2 665 jours. D'après cet exemple, le Taux de KM quotidiens moyen, arrondi au nombre entier le plus proche, est le suivant :

$$\frac{160\,900\text{ km}}{2\,665\text{ jours}} = 60\text{ km/jour}$$

Le Taux de KM quotidiens moyen est utilisé pour établir le kilométrage du véhicule au 18 septembre 2015 (le « **Kilométrage de septembre 2015** ») au moyen de la formule qui suit :

Kilométrage actuel – (Taux de KM quotidiens moyen x (n^{bre} de jours entre la Date de remise par procuration et le 18 sept. 2015))

Suivant le même exemple, le nombre de jours écoulés entre le 18 septembre 2015 et le 20 mai 2017, la Date de remise par procuration, est de 610 jours. En conséquence, le Kilométrage de septembre 2015 est le suivant :

$$160\ 900\ km - (60\ km/jour \times 610\ jours) = 124\ 300\ km$$

Dans cet exemple où le Kilométrage actuel d'un véhicule le place parmi la Catégorie de vente en gros CBB ayant les kilométrages les plus élevés, la Valeur du véhicule correspond à la Valeur en gros CBB selon le Kilométrage de septembre 2015 du véhicule, calculé à 124 300 km.